

B U L L E T I N.

Vicariat apostolique de l'Orégon.—Le Séminaire de Québec.—Nouvelles politiques locales.—Irlande.

Nos lecteurs non seulement de Québec, mais aussi de Montréal, apprendront avec plaisir la nomination du très-rév. F. N. Blanchet au vicariat apostolique de la Colombie, (territoire de l'Orégon.) Ce vertueux ecclésiastique, né à St. Pierre, Rivière du Sud, en 1795, compléta son cours d'humanités et de philosophie au collège de Québec où il se distingua de bonne heure par son heureux caractère et sa tendre piété. Ses inclinations avaient toujours été pour l'état ecclésiastique et pour le ministère des missions; aussi, après quelques mois de vicariat dans la ville de Québec, ses supérieurs l'envoyèrent dans les postes du golfe St. Laurent, où il travaillait encore avec ardeur en 1828, quand son évêque l'appela à la cure de St. Joseph de Soulange, dans le district de Montréal. C'est de cette cure qu'il partit en 1837, au grand regret des paroissiens, pour aller ouvrir la nouvelle mission de la Colombie, où ses travaux et ses succès sont admirablement fleurir la religion. Une faiblesse considérable qu'il éprouvait dans la vue, l'avait d'abord empêché de se présenter pour cette mission lointaine; mais ayant été soudainement soulagé de cette infirmité, à la suite d'une neuveine qu'il fit en l'honneur de Ste. Philomène, il n'hésita plus à croire que Dieu l'appelait à l'œuvre si méritoire de la conversion des Sauvages, et il s'y dévoua de grand cœur. Le désir même qu'il ressentait de hâter pour ces pauvres infidèles la connaissance des vérités du salut, lui fit inventer une nouvelle méthode, à l'aide de laquelle il retraga d'une manière frappante, dans une feuille imprimée, toute l'histoire de notre sainte religion. Les premiers essais qu'il en fit, au moyen de quelques lignes jetées sur le papier, en décidèrent immédiatement le succès; tellement qu'aujourd'hui chaque missionnaire s'empresse de se fournir d'un grand nombre de ces tableaux parlans, pour les distribuer aux jeunes catéchumènes qui s'en servent comme d'autant de catéchismes très-faciles à comprendre et très-aisés à retenir.

Comme on le comprend, la promotion d'un missionnaire aussi vertueux et aussi zélé ne peut que donner un nouveau développement à l'œuvre ré-génétrice qui s'opère dans les vastes régions du Nord-Ouest; et ce ne sera pas une consolation petite, ni une gloire médiocre pour le diocèse de Québec, d'avoir fondé, en si peu d'années, deux missions aussi importantes dans l'histoire religieuse du pays, que le sont celles de la Rivière-Rouge et de la Colombie. C'est que, de sa nature, le christianisme est second; et que l'Eglise catholique ensuite sans cesse de nouveaux enfans pour les cieux.

Sur la demande de MM. du Séminaire de Québec, le Parlement Provincial vient de passer un acte en vertu duquel les Supérieur et Directeurs du Séminaire sont autorisés à acquérir, pour des fins d'éducation, toutes espèces de propriétés produisant un revenu annuel de £1,000.

Les amis de l'éducation doivent se réjouir, en apprenant l'accueil favorable que nos législateurs viennent de faire à la pétition de ce respectable corps. Les effets extraordinaires, on pourrait dire, prodigieux, que cette bienfaisante communauté a su produire avec les minces revenus qu'elle perçoit (£2,000 à peu près, par an;) sont presque regrettés que la demande se soit bornée à si peu. Heureusement qu'il sera loisible d'y revenir. Autrement ce serait un véritable malheur pour le pays. En effet, les améliorations qui doivent suivre, sinon dépasser les besoins de la société, ne peuvent manquer d'absorber bientôt cette modique somme. Il n'est pas difficile de comprendre que les moyens d'éducation doivent augmenter en proportion de la population; on pourrait même dire qu'ils doivent être plus abondans ici, car la loi qui favorise présentement les écoles élémentaires, ne manquera pas de donner un nouvel essor aux études classiques. Ce serait donc un véritable malheur, si ceux qui se dévouent si généreusement à la plus intéressante partie de la jeunesse, se trouvaient arrêtés dans une si louable carrière, faute de ressources pécuniaires. C'est pourtant ce qui ne pourrait manquer d'arriver, si la conduite de cette maison était placée dans d'autres mains; surtout si l'on compare sa dépense à celle des colléges du Haut-Canada. Nous voyons par le mémoire qui accompagne la susdite pétition, que 300 élèves, à peu près, fréquentent habituellement le collège de Québec. Cette année, 117 seulement payent £17,10 par an, pour leur pension et un certain nombre d'externes donnent aussi £1 pour le bois. Ce qui peut faire, environ, un total de £2,000. Tout le reste est gratis. Les recettes annuelles du Séminaire et du collège réunies, s'élèvent donc à peine à £4,000; et c'est avec cette modique som-

me, que cette bienfaisante communauté pourvoit à sa subsistance et à toutes les dépenses de son collège, qui ne peuvent manquer pourtant d'être très-considérables. On peut s'en former une idée, en observant qu'il n'y a pas moins de 17 professeurs, cette année, et deux maîtres de salles. Si le salaire, seulement des employés était payé à proportion du mérite, la somme totale des revenus des deux maisons n'y suffirait pas. Pour se convaincre de justesse de notre avancé, il ne faut que jeter un coup-d'œil sur les dépenses du collège du H. C. Il n'y a pas fallu moins de £3084 8, seulement pour le salaire des employés de cette année, encore ne sont-ils que treize. Nous n'exagérons rien. On peut en voir les pièces justificatives mises devant l'Assemblée Législative le 6 octobre 1843, par ordre de Son Excellence. La seule comparaison de ces documents est plus que suffisante pour faire comprendre l'avantage qu'il y a d'avoir des sociétés qui, comme le Séminaire de Québec, savent procurer de si grands fruits avec d'aussi faibles ressources. Ce n'est pourtant pas le seul bien que fait cette maison. Nous pourrions en citer bien d'autres: mais nous nous abstenons d'en parler, pour ne pas blesser la modestie de ceux qui en sont les membres. Nous n'avons écrit ces lignes que pour faire observer combien il est avantageux, même sous le rapport temporel, que l'éducation soit entre les mains de personnes qui s'y dévouent et par état et par religion.

Les affaires parlementaires semblent avancer rapidement, depuis la nomination de l'hon. Coron à la présidence du Conseil Législatif.

L'élection de la cité de Montréal est fixée au 22 du courant, à la Place d'Armes, vis-à-vis de l'Eglise Paroissiale. On nous dit que M. Drummond, avocat, s'est retiré et que c'est M. Belligham qui opposera le Dr. Beaubien

Malgré la décision des deux Chambres du Parlement, les habitans du H. C. font des efforts plus grands que jamais, pour retenir le siège du gouvernement dans les limites de leur province. Il a été passé plusieurs résolutions à cette fin, dans une dernière assemblée tenue à Kingston. L'une d'elles semble dire positivement que les habitans du H.-C. n'avaient consenti à l'union des deux provinces que sur la promesse faite par le gouverneur de fixer le siège du gouvernement chez eux. Une autre résolution demande qu'un appel soit fait aux habitans du H.-C. pour exprimer leur opinion à ce sujet. On nous assure de plus qu'un député doit partir immédiatement pour l'Angleterre, afin d'y faire valoir leur réclamation.

Pour terminer ce que nous avons publié jusqu'à présent sur les affaires d'Irlande, il ne nous reste plus que quelques mots à dire. Deux jours après l'accomplissement des faits rapportés dans notre dernier No. le bruit se répandait qu'en devait arrêter le *Grand Agitateur* à la lendemain. Cette nouvelle causa une effervescence extraordinaire. Toute la ville de Dublin fut en émoi. Malgré cette information, M. O'Connell passa tranquillement la nuit à son Hôtel de Merrion square, et se rendit même, le vendredi matin, à l'église pour y entendre la messe et y communier. Vers 9 heures, le solliciteur de la couronne vint trouver M. O'Connell pour lui demander à quelle heure il lui conviendrait de se rendre chez le juge Burton, afin d'y répondre aux accusations portées contre lui. A trois heures, répondit bravement le Libérateur de l'Irlande, et à l'heure marquée il n'y fit pas défaut. Après quelques pourparlers avec le juge, il donna le cautionnement de £1000 par lui-même et deux autres de £500 chacun. Son procès doit avoir lieu le premier jour de la cession de Novembre.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

M. l'abbé Chiniquy, dont on a plus d'une fois remarqué les nobles efforts pour la cause de la tempérance, est en ce moment aux Eboulements, où il évangélise dans une retraite les fidèles de la paroisse, en même temps qu'il éteint les rameaux de l'arbre de Tempérance qu'il a cultivé avec tant de sollicitude et de succès. Cette retraite a commencé dimanche dernier et doit finir demain.

Journal de Québec.

FRANCE.

—M. Duclésieux (Achille,) qui a fait dernièrement un pèlerinage à Rome, en a rapporté un précieux et vénérable souvenir. Le souverain pontife lui a confié, pour la chapelle de Saint-Illan, diocèse de Saint-Brieuc, les restes de Saint Léon, martyr du III^e siècle. La translation de ces précieuses reliques a eu lieu le 25 septembre, avec une grande pompe. Sept paroisses du voisinage parmi lesquelles celle de Saint-Etienne de Brieuc, se réunirent chantant des cantiques, au bourg de Langueux, d'où elles se dirigèrent processionnellement vers Saint-Illan. Les reliques, renfermées dans une châsse enrichie de velours et d'or, reposaient sous un magnifique dais porté par des